



## cas de divorce conflictuel

Par **sunboy**, le **08/01/2008** à **02:56**

Bonjour

Je souhaiterai savoir si lors d'un divorce amiable comme on me la proposer, chose que je ne souhaite pas , mon epouse à la droit de me mettre à la porte vu que l'on cohabite , le temps que je trouve quelque chose, dans la mesure de certaine divergence, elle me mets la pression pour que je parte , elle manipule mes 2 fils à souhait, car mes enfants la soutienne, et que si je refusait le divorce à l'amiable , elle avait le droit de me mettre à la porte car il n'y avait plus raison de cohabitation , a -t\*elle raison , la loi exige t-il que si il y a divergence sur certain point pour un divorce non amiable si il y a cohabitation que je dois m'en aller du domicile conjugale .

MERCI autre point après un rachat de credit il s'avère que madame veuille rechigner à payer la moitié du rachat de credit si je n'accepte pas son divorce à l'amiable.....

Par **mademoiselle\_k**, le **09/01/2008** à **22:29**

bonjour

ce n'est qu'a l issue de l ordonnance initiale dite de non conciliation que le juge fixe l'attribution du domicile conjugal  
il ne faut pas cedez a la pression de votre femme bien au contraire quittez le domicile conjugal sans y être autorisé peut constituer une faute et peut reveler votre volonté de vous

soustraire aux obligations du mariage ne faites donc pas cette erreur

en ce qui concerne le rachat du crédit laissez la croire ce qu'elle veut ce qu'elle fait s'appelle du chantage en vue de vous contraindre au mariage par consentement mutuel or comme son nom l'indique ce divorce doit être voulu **RECIPROQUEMENT**  
en outre opter pour ce type de divorce vous contraint à **PREVOIR TOUTES LES CONSEQUENCES DU DIVORCE** ( financières, concernant les enfants) en **COMMUN** ce qui présuppose un minimum d'accord et de dialogue entre les époux or a priori ce n'est pas le cas

je vous conseille d'opter pour le divorce accepté  
ce qui signifie que vous êtes d'accord sur **LE PRINCIPE DU DIVORCE**  
mais que vous **N'ETES PAS** d'accord sur les effets du divorce

attention le divorce est un moment délicat ou il faut en plus de la situation psychologique , veiller a des éléments financier et humain (vos enfants) ne cede pas à toutes ces manoeuvres et mettez vos sentiments de coté pour affronter sereinement cette période

je reste à votre disposition n'hésiter pas à me poser d'autres questions  
bon courage